

3. Cas particuliers

- **Cheptels en lien épidémiologique :**

→ Envoyer **ASDA + dérogation IBR** au GDS dans la même enveloppe (pas en décalé).

- **Cheptels réalisant les boutons BVD à l'introduction :**

→ Envoyer **ASDA + dérogation IBR** au GDS dans la même enveloppe (pas en décalé).

- **Cheptels d'engraissement dérogataires en bâtiment (carte jaune) :**

→ Transmettre les **ASDA + liste des animaux introduits** à la DDPP37.

→ La DDPP valide puis le GDS imprime les ASDA jaunes et envoie à l'éleveur.

- **Cheptels d'engraissement dérogataires à l'herbe (carte jaune) :**

Ces cheptels ne sont pas dérogataires pour l'IBR et la BVD ! Ils sont soumis aux mêmes exigences que les cheptels en carte verte (voir ci-dessus).

→ Une prise de sang est à réaliser : **transmettre les attestations sanitaires (cartes vertes)** au vétérinaire pour les analyses BVD (et IBR).

→ Joindre **les demandes de dérogation IBR** si transport direct.

→ Le laboratoire transmet les documents au GDS, qui les envoie à la DDPP 37 pour validation et le GDS imprime les ASDA jaunes et envoie à l'éleveur



Pourquoi ces démarches ?

- **Éviter les risques sanitaires** (IBR, BVD, etc.).
- **Fluidifier les analyses** : Le labo scanne les ASDA, le GDS37 et la DDPP37 valident les résultats et cartes.
- **Gagner du temps** : Un seul envoi pour toutes les démarches !



Nous contacter

02 47 48 37 58 – gds37@reseau-gds.com
www.copelva.fr

Copelva – SIREN 449 592 872 – Code NAF/APE 01.62Z – Identification
TVAFR30449592872 – 38 rue Augustin Fresnel, B.P. 50139, 37171
Chambray-lès-Tours CEDEX – contact@copelva.fr – 02 47 48 37 60



VENDE OU ACHETER
DES BOVINS ?

**Ce qu'il faut savoir
pour une transaction
légitime et sécurisée !**

Rappels obligatoires pour les vendeurs

- Le cheptel vendeur doit être indemne : brucellose, leucose, tuberculose et IBR.

Rappels obligatoires pour les acheteurs et vendeurs

- Les Attestations Sanitaires (ASDA) doivent être complétées recto-verso (dates, signatures...), et les mouvements notifiés auprès de l'IPG.

Analyses obligatoires

- Les principales analyses à réaliser sont la virologie BVD et la sérologie IBR (si absence de dérogation) pour tous.
- Une sérologie BVD est demandée pour les femelles achetées gestantes et pour les mâles reproducteurs.
- En l'absence de test sérologique BVD ou en cas de résultat séropositif BVD, le veau né d'une femelle achetée gestante présente un risque de naître IPI (voir encadré). Il est donc primordial de le tester dans les 21 jours suivant sa naissance.

Pack intro/vente Copelva - GDS 37 : BVD (virologie PCR)+ sérologie IBR (si absence de dérogation).

Prise en charge des analyses BVD pour les adhérents Copelva - GDS 37. Seuls 2€ du coût de l'analyse ne sont pas pris en charge par Copelva.

Autres analyses recommandées

- À la demande de l'éleveur (besnoitiose, néosporose, FCO, MHE, paratuberculose, FQ, etc.) : à préciser sur la demande d'analyse (tarifs préférentiels appliqués pour les adhérents Copelva).



BVD : Qu'est-ce qu'un IPI ?

Un IPI est un Infecté Permanent Immunotolérant. Il se forme lorsque le virus de la BVD atteint une femelle dans le premier tiers de sa gestation (30-125 jours).

Le fœtus considère alors le virus comme faisant partie de lui et va naître excréteur du virus et le rester toute sa vie sans jamais développer des anticorps contre le virus de la BVD.

Ce sont de véritables **bombes à virus** qu'il faut éliminer dès la confirmation de leur existence.

Prises de sang (PS)

1.Prise de sang (PS) avant-vente avec un transport direct uniquement

- Quand ? Au plus tôt dans les 15 jours avant le départ des animaux.
- À faire :

Si les PS sont faites en dehors du 37 :

→ L'éleveur acheteur transmet au GDS la **copie des résultats BVD PCR + la dérogation IBR qui atteste d'un transport direct complétée vendeur-acheteur + ASDA**, lors de l'arrivée des animaux.

Si les PS sont faites dans le 37 :

→ **Info vétérinaire :** Indiquer sur le **CRES** les numéros complets des bovins (10 chiffres) et mentionner **"PS avant-vente urgent" avec les analyses demandées (BVD...)**.

→ Le laboratoire réalise le **pack intro : BVD sans IBR**.

→ L'éleveur acheteur transmet la **dérogation IBR + ASDA** au GDS à l'arrivée des animaux.

→ Le GDS procède aux validations des introductions et à l'édition des cartes vertes puis les renvoie à l'éleveur.

2.Prise de sang (PS) à l'introduction

- Un **billet de garantie conventionnelle** peut être signé entre l'acheteur et le vendeur pour éviter tout litige en cas de résultat positif.

- Le bovin doit être **en quarantaine** afin d'éviter toute contamination du troupeau **jusqu'à réception des résultats négatifs**.

- Attention le délai entre la prise de sang et la réception des ASDA peut être de plus de 15 jours → délai de transit des PS et ASDA – délais d'analyses...

Transport direct

- **Quand ? 0 à 15 jours maximum** après l'arrivée.

- **À faire :**

→ Le vétérinaire agrafe la **dérogation IBR (qui atteste d'un transport direct) complétée vendeur-acheteur + ASDA** au CRES et envoie au labo pour les analyses BVD.

→ Le laboratoire réalise le **pack intro : BVD sans IBR**, puis envoie **ASDA + dérogation IBR + CRES** au GDS.

→ Le GDS procède aux validations des introductions et à l'édition des cartes vertes puis les renvoie à l'éleveur.

Transport indirect (dérogation IBR impossible)

- **Quand faire la prise de sang ? A partir du 16^{ème} jour jusqu'au 30^{ème} jour maximum** après l'arrivée des bovins.

- **À faire :**

→ Le vétérinaire réalise les **PS pour pack intro BVD + IBR et joint les ASDA** pour les transmettre au labo.

→ Le laboratoire effectue le **pack intro complet IBR+ BVD**, puis envoie les documents au GDS.

→ Le GDS procède aux validations des introductions et à l'édition des cartes vertes puis les renvoie à l'éleveur.



Il est important de bien attendre le 16^{ème} jour avant de faire les prises de sang car il correspond au délai d'apparition des anticorps en cas de contamination IBR pendant le transport.

Toute analyse faite avant, bien que séronégative, ne peut certifier à 100 % de l'absence de contamination de l'animal. C'est pourquoi un recontrôle IBR sera demandé une fois passé le délai de 15 jours après l'introduction.